



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Reconstruction d'une route et d'un parc de stationnement au mont Edith Cavell, dans le parc national du Canada Jasper		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-17-5061/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 003	Date: May 26, 2017 Date : 26 mai 2017
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-17-00776653		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: May 31, 2017	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 31 mai 2017	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 003

La présente modification vise à répondre à des questions soumises en réponse à l'invitation 5P420-17-5061/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Les documents d'appel d'offres indiquent qu'il n'y a pas de visite des lieux prévue pour ce projet, et nous comprenons que l'accès au site est actuellement restreint parce que la route du Mont-Edith Cavell est fermée pour la saison. Est-il possible de voir le site avant la clôture de la période de l'appel d'offres?
- R1. Le secteur est fermé à la circulation automobile jusqu'à la mi-juin. Il n'est pas possible de visiter le site avant la date de clôture.
- Q2. Étant donné que la route d'accès est actuellement fermée pour la saison, veuillez indiquer quand l'entrepreneur aura librement accès au site.
- R2. Veuillez consulter les spécifications pour connaître les dates.
- Q3. Il est indiqué au paragraphe 8, section 1.9 – Utilisation des lieux par l'entrepreneur, que la mobilisation et la démobilisation de l'équipement doit être terminée avant le 5 juin ou après le 15 septembre. Compte tenu que le projet prend fin le 24 mai, quelle est la date prévue pour l'attribution du contrat? L'entrepreneur devra disposer de suffisamment de temps entre la date d'attribution du contrat et le 5 juin 2017 pour mobiliser l'équipement sur le site en raison des contraintes imposées par la saison touristique.
- R3. La mobilisation sur le site sera permise entre le 5 juin et le 15 septembre, pendant les périodes restreintes décrites dans les spécifications de l'appel d'offres : La livraison du matériel sur le site devra être terminée avant la saison touristique ou entre les heures suivantes pendant la saison touristique afin d'éviter les inconvénients pour les visiteurs : 1. 6 h et 8 h, 2. 20 h et 22 h.
- Q4. Est-il possible de mobiliser et démobiliser de l'équipement pendant la saison touristique (du 5 juin au 15 septembre) entre les périodes de 6 h et 8 h et de 20 h et 22 h? L'équipement nécessaire pour ce projet ne sera pas requis pour toute la durée de la saison touristique, et s'il n'est pas possible de démobiliser cet équipement, celui-ci serait « coincé » sur le site du projet jusqu'à la fin de la saison touristique.
- R4. Voir la réponse ci-dessus. La mobilisation et la démobilisation sera permise pendant les heures non touristiques, soit entre 6 h et 8 h et 20 h et 22 h.
- Q5. Il est indiqué au paragraphe 8, section 1.9 – Utilisation des lieux par l'entrepreneur, que la livraison de matériel sur le site doit avoir lieu en dehors de la saison touristique (du 5 juin au 15 septembre) ou entre 6 h et 8 h ou 20 h et 22 h. Est-ce que cette disposition vise à inclure l'importation des matériaux granulaires fournis par le propriétaire et l'exportation de ces matériaux à des fins d'élimination à la carrière Marmot? Est-ce que toutes les activités de transport sont assujetties à cette disposition, et doivent donc avoir lieu à des heures restreintes pendant la saison touristique? Les camions et l'équipement seraient essentiellement en attente entre 8 h et 20 h, et ce se ne serait pas une méthode de construction très efficace.
- R5. Toutes les activités de transport doivent avoir lieu pendant les heures restreintes indiquées ci-dessus et dans la section de l'appel d'offres citée en référence.
- Q6. Il est indiqué au paragraphe 3, Section 02 41 13.14 – Enlèvement du revêtement en asphalte, que l'asphalte enlevé doit être éliminé à l'extérieur du parc national Jasper. Cela contredit ce qui est indiqué au paragraphe 5 de la sous-section 3.2 – Enlèvement, soit que l'asphalte enlevé doit être éliminé au parc national Jasper. Veuillez préciser quel énoncé est correct, et à quel endroit l'asphalte doit être éliminé.
- R6. Veuillez vous assurer que tout l'asphalte est éliminé à l'extérieur du parc national Jasper.
- Q7. Quelles sont les exigences liées aux grands panneaux routiers qui doivent être fournis? De quelle grosseur sont-ils et que doit-on y inscrire?



R7. Veuillez vous référer au site achatsetventes.gc.ca, Modification 001, dessins 501 à 503.

Q8. Quelle est la quantité de paillis mis en tas?

R8. Le volume estimé du tas est de 450 m³.

Q9. Quelle est la hauteur des gaules de pin à écorce blanche? Quel est le diamètre de leurs troncs?

R9. Les gaules de pin à écorce blanche ne mesurent pas plus d'un mètre de hauteur, et le diamètre de leur tronc ne dépasse pas les 45 cm.

Q10. Les saules peuvent-ils être achetés dans une pépinière ou doivent-ils être cueillis sur le terrain?

R10. Veuillez vous référer à la section 32 93 10, 2.1.6 (Cueillette), page 6. L'objectif est de cueillir les saules sur le terrain.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés